Date : 19/03/2020
Pays : Côte d'Ivoire
Page(s) : 9, 1
Périodicité : Quotidien
Surface : 48 %
Nature : Une et article de fond

Le Mandat
Rien que la vérité

Tourisme et loisirs / Le Ministère du Tourisme et des Loisirs a, depuis hier, « donné instruction », à travers un communiqué signé du Ministre Siandou Fofana, pour la fermeture « systématique » de tous les parcs publics, sites balnéaires (plages) et centres de loisirs pour enfants et adultes pour une période de 30 jours.

Fermeture « systématique » des plages, parcs publics et centres de loisirs

Plages et autres sites publics de loisirs fermés, à cause du Covid-19, décide le Ministre du Tourisme et des Loisirs

Le Ministère du Tourisme et des Loisirs a, depuis hier, « donné instruction », à travers un communiqué signé du Ministre Siandou Fofana, pour la fermeture « systématique » de tous les parcs publics, sites balnéaires (plages) et centres de loisirs pour enfants et adultes pour une période de 30 jours. Une décision motivée par l'application des mesures de restriction en rapport avec la pandémie à Coronavirus COVID 19, prises par le Conseil National de Sécurité (CNS), lundi dernier. Tout en invitant « expressément » l'ensemble des acteurs du tourisme et des loisirs, à se conformer strictement aux mesures de sécurité sanitaire édictées par le Gouvernement, le Ministre du Tourisme et des Loisirs a dans la même veine, pris d'autres mesures. Il s'agit de la mise en place d'un système automatique de lavage des mains dans les hôtels, restaurants, maquis, buvettes et autres lieux de restauration; de l'utilisation pour tous les usagers de solutions hydro-alcooliques dans les hôtels, restaurants, maquis, agences de voyage. L'ensemble de ces instructions « applicables », à compter de ce jour (ndlr : mercredi), « seront renouvelées en cas de nécessité », précise la note qui invite, par ailleurs, tous les acteurs du secteur à « un comportement responsable ». Plus de 7 mille personnes sont décédées, à travers le monde, victimes du Covid-19. En Côte d'Ivoire, on enregistre 9 cas confirmés de la maladie. La réunion du Conseil national de sécurité du début de semaine a pris des mesures complémentaires pour contenir la maladie. On mentionnera, le respect d'une distance d'au moins un (01) mètre entre les personnes dans les grandes surfaces, les maquis, les restaurants, les entreprises, la zone aéroportuaire et les lieux publics ; le respect des mesures d'hygiène corporelle, comportementale, hydrique et alimentaire ; l'interdiction des salutations manuelles, accolades et embrassades et de la consommation de la viande de brousse ; la fermeture des boîtes de nuit (pub, caves) des cinémas et des lieux de spectacle pour une période de 15 jours ; la suspension de tous les événements sportifs et culturels nationaux et internationaux pour une période de 15 jours. Ce chapelet d'instructions (Conseil national de sécurité et du ministère du Tourisme et des Loisirs) est la preuve que le Gouvernement ivoirien « travaille dans une parfaite synergie d'actions et de mutualisation des ressources déployées en faveur des populations », a conclu le document.

M. K

Tous droits de reproduction réservés